

COMMUNE DE MARCHASTEL

Présentation du budget 2018

1. **Investissements 2018** : en préalable à la discussion sur le BP 2018, il convient de revenir sur les investissements en matière de voirie qui ont évolué depuis la précédente réunion. Il avait été convenu de demander un devis au Syndicat de Cylindrage pour l'aménagement du chemin desservant le Moulin de Rejateix. Entretemps, suite à une visite des routes avec M. Boyer, un autre devis a été demandé pour la réfection de la chaussée à Soubrevèze du four à la maison Lavialle.

	HT	TTC
Rejateix	7 899,40	9479,28
Soubrevèze	9 074,00	10 888,80
Total	16 973,40	20 363,08

Cet ajout au programme d'investissement routier semble raisonnable et utile, c'est pourquoi il est demandé de valider son inscription au BP.

Ces dossiers d'investissement routier sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Un autre projet d'investissement était envisagé : la réfection du logement communal dont les derniers travaux remontent sans doute au début des années 80. 2 devis, arrivés en début de séance sont présentés.

Présentés par l'entreprise Delpuch de Riom es Montagnes, ils correspondent à 2 tranches de travaux distincts nécessaires à la rénovation de l'appartement :

- Isolation (IBR 200mm) et plafonds (abaissement de 50 cm) 80m₂ : 8287,00€ HT- 9051€ TTC
- Murs (ponçage, pose toile de verre, peinture) 217m₂ : 12145€ HT- 13359€ TTC

Les travaux se monteraient donc à 20432€ HT, 22410TTC

Le montant des travaux est compatible avec notre budget prévisionnel et notre capacité d'autofinancement des travaux de l'église est préservée. Les devis sont acceptés, les travaux commenceront en septembre, le logement est libre à la location pour l'été.

2. **Vote des taux** : malgré les incertitudes qui planent sur la taxe d'habitation quant aux critères et à la date de sa disparition, en 2018, il faut encore délibérer pour fixer les taux des 3 taxes (taxes d'habitation, sur le foncier bâti, sur le foncier non bâti). Depuis une bonne vingtaine d'années, ces taux sont restés inchangés, seule l'assiette d'imposition, fixée par l'Etat, évolue en fonction du cout la vie. Il est proposé de reconduire les taux à l'identique. Le p^roduit espéré de chacune des taxes est le suivant :

- Taxe d'habitation : 9.88% - 17705€
- Taxe foncière (bâti) : 13.28% - 16109€
- Taxe foncière (non bâti) : 75.11% - 32673€

Soit un total de 66487€. La décision est adoptée à l'unanimité des présents.

3. **Vote du budget 2018** : en 2017, le budget avait été construit en prévision des travaux de réfection de l'église évalués à 246 000 €. De ce fait, nous avons contenu les dépenses de fonctionnement et limité nos investissements. En 2018, les travaux sur l'église ne seront pas réalisés, les services de l'Etat nous ayant proposé d'inscrire la totalité de l'édifice (seul le chœur est inscrit aujourd'hui). Cela permettrait une meilleure prise en charge financière des travaux de rénovation et plus tard d'entretien de l'église. 2018, pour l'église, sera donc consacré à l'instruction du dossier d'inscription et des travaux d'entretien sur la partie protégée (toiture, pose de témoins). En investissement, apparaît un projet nouveau, la numérotation des rues et des maisons, rendue nécessaire pour la pose de la fibre optique, les services GPS, la demande des services de secours. 4 000 € ont été provisionnés.

Dépenses de fonctionnement :

Il faut toujours être prudent avec les dépenses de fonctionnement. Sachant que les excédents de fonctionnement sont reversés en investissement et que l'on ne peut revenir en arrière, il faut se garder une marge de manœuvre pour parer aux surprises en cours d'année. C'est pourquoi certains postes peuvent paraître surcotés.

Il avait été noté lors du vote du CA 2017 que certaines dépenses devraient être contenues :

	2017	2018	variation
60621- combustible	6 244,44	5 000,00	- 1 244,44
60612-électricité	5 499,85	5 500,00	+ 0,15
615231-	24 644,37	35 000,00	+ 10 355,63
012-personnel	36 791,00	40 071,00	+ 3 280,00

Le compte 60621 devrait baisser car en 2017, une facture de 2016 avait été payée en retard, gonflant la dépense 2017.

Le compte 60612 : il aurait dû baisser en 2017 du fait de l'installation d'ampoules basses consommation. L'essentiel de la facture est constitué d'abonnement pour l'éclairage public, contact va être pris avec EDF et le Syndicat d'Electrification pour diminuer ce coût.

Compte 615231 : il est toujours prévu 35 000 €. En effet, même si cet argent n'est pas dépensé, il faut inscrire à cette ligne une somme plus importante car les risques de fluctuation sur ce compte sont importants : nous payons par exemple le déneigement, le bouchage de trous sur les routes variables d'une année à l'autre en fonction de la météo.

012- charges de personnel : elles augmentent car nous avons décidé d'augmenter l'horaire de l'employé municipal pour qu'il participe à la gestion de l'eau. Cette augmentation sera compensée par une recette équivalente provenant du Syndicat des Eaux.

Recettes de fonctionnement :

Il y a 2 sources principales de recettes, la commune n'ayant que très peu de rentrée liées à des ventes de produits, de biens ou à des locations, terres, immeubles.

- Les dotations d'Etat
- Les impôts et taxes

	2014	2015	2016	2017	2018
DGF	90 635,00	86 721,00	82 691,00	81 305,00	80 854,00
DSR	14 456,00	15 301,00	16 103,00	17 287,00	17 834,00

Dot. Elu	2 799,00	2 812,00	2 895,00	2 962,00	2 972,00
Total	107 890,00	104 834,00	101 689,00	101 554,00	101 660,00
Taxes	62 618,00	64 421,00	64 217,00	65 318,00	66 487,00

En baisse constante sur plusieurs années, les dotations d'Etat semblent se stabiliser depuis 2016. Il est bon cependant que la dotation 2018, par rapport à 2013, année référence, a baissé de 8000€ (-7,3 %). Le cout de la vie, des travaux, n'a pas suivi la même trajectoire. Malgré cela, nous dégageons un excédent de fonctionnement (165 000€) qui sera affecté aux investissements. Le taux des 3 taxes votées par la commune n'a pas augmenté. Seule la base d'imposition, calculée par l'Etat, change. En 5 ans, il y a eu une augmentation de 6,18%.

Recettes d'investissements :

Elles sont rares et difficiles à obtenir. Une des sources de recettes régulières pour les communes rurales était la dotation parlementaire attribuée par les députés et sénateurs. Pour l'obtenir, les dossiers étaient relativement légers et un nombre important d'opérations était aidé. Cette aide a disparu, les fonds de la dotation parlementaire se retrouvent dilués dans la DETR pour laquelle les critères d'attribution sont drastiques et les délais de dépôt de dossier sont longs (1 an à l'avance). Pour la commune de Marchastel, nous avons fait une demande pour le cimetière (environ 20000€ de travaux éligibles) mais l'issue de ce dossier est incertaine, on nous a fait comprendre que ce n'était plus une priorité.

Quant aux aides du Conseil Départemental, nous avons un accord pour un financement partiel de travaux d'investissement sur l'église en 2018 mais ce dossier, encore en cours d'instruction (classement de tout l'édifice) est ajourné à 2019...

Donc, en 2019, il faudra que nous comptions sur nos propres ressources si la subvention n'est pas renouvelée.

Une des priorités pour nous devra être de programmer nos projets bien à l'avance : définir les priorités (église, toiture et appartement mairie, voirie...) tout en sachant que nous ne maîtrisons pas tous les paramètres.

Evolution des Investissements :

	2014	2015	2016	2017	2018
Voirie	50 571,87	69 723,83	47 433,79	76 825,44	20 368,08
Eglise	4 702,67			11 520,00	0,00
Lampes	1 106,00	1 041,40	1 041,40	1 823,20	2 115,00
Travaux mairie		7 161,32			22410,00

Matériel bureau	824,78		1 478,40		0,00
Cimetière		1 996,80			19 348,80
Total	57 205,32	79 923,95	50 813,40	90 168,64	64241,80
Excédent reporté	29 103,09	77 834,28	102 682,14	147 107,14	130 601,53
Emprunt *	14 165,53	14 747,00	15 364,00	16 006,00	16 675,00

**Fin de l'emprunt en 2019*

Il faut avoir à l'esprit que d'autres dossiers financièrement lourds nous attendent à l'horizon : toiture de la mairie, voirie...

Le tableau ci-dessus peut aider à voir le lien entre nos investissements et l'excédent reporté qui alimente notre CAF.

Après examen des éléments présentés le budget 2018 est adopté.